

PROJET DE LOI

adopté

le 9 juin 1989

N° 84  
**S É N A T**

---

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation d'une convention pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique orientale (ensemble une annexe) et de deux protocoles, l'un relatif aux zones protégées ainsi qu'à la faune et à la flore sauvages dans la région de l'Afrique orientale (ensemble quatre annexes), l'autre relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution des mers en cas de situation critique dans la région de l'Afrique orientale (ensemble une annexe).*

**(Texte définitif.)**

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9<sup>e</sup> législ.) : 541, 622 et T.A. 84.

Sénat : 277 et 293 (1988-1989).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la convention pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique orientale (ensemble une annexe) et de deux protocoles, l'un relatif aux zones protégées ainsi qu'à la faune et à la flore sauvages dans la région de l'Afrique orientale (ensemble quatre annexes), l'autre relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution des mers en cas de situation critique dans la région de l'Afrique orientale (ensemble une annexe), faits à Nairobi le 21 juin 1985 et dont les textes sont annexés à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 9 juin 1989.*

*Le Président,*  
*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 541 A.N. (9<sup>e</sup> législ.).